



## Non versement du loyer par mon colocataire

-----  
Par Visiteur

Je suis en colocation avec un ami, jusqu'à ce jour je lui versai ma part de loyer tout les 12 du mois preuve à l'appui.  
cependant je me suis aperçu que celui-ci ne payait plus le loyer depuis juillet 2008.

Nous n'avons pas signé de clauses de solidarité.

Je voudrais faire ma demande de 1% patronal mais la demande n'est pas prise en compte si il y a des impayés de loyer.

je suis parti a l'agence immobilière qui s'occupe du loyer il n'ont pas voulu me donner de papier comme quoi je paye ma part de loyer pour ma demande de 1% tout en sachant que j'ai un enfant à charge.

Je voudrais savoir ce que je peut faire légalement envers mon locataire et l'agence immobilière?

Merci.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

A mon avis, vous ne pouvez rien faire contre l'agence immobilière. Si vous aviez payé votre loyer directement au propriétaire, vous pourriez valablement prouver que vous avez bien payer votre part.

Mais dans la mesure où le versement a été réalisé au profit de votre colocataire, je doute que vous puissiez contester quoi que ce soit auprès de l'agence.

Si vous voulez avoir droit au 1% patronal, vous devez rembourser vos impayés de loyers directement auprès du propriétaire et demander à votre colocataire le remboursement de l'intégralité des sommes que vous lui avez payées.

A cette fin, une procédure judiciaire devant le juge de proximité me semble indispensable si vous voulez récupérer votre dû auprès du Colocataire.

Bien cordialement.